

**PROCES-VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL  
DE LA FACULTE DE PHYSIQUE**

**5 juin 2014**

---

Etaient présents : Mmes et MM. Barbi, Bonneau, Braathen, Briant, Charron, Cribier, Croset, Darnige, Dolfi, El Morsy, Flé, Frigerio, Fuchs, Gélébart, Hameau, Isac, Jeuffroy, Kado, Kierlik, Michaut, Mogini, Ninet, Palpant, Pineau des Forêts, Prévost, Rousse, Rousseau, Saintavit, Saitta, Tignon, Treps, Vast, Voliotis.

M. Boissé, directeur de la faculté de physique

Mme Nemer, responsable administrative de la faculté de physique

Avaient remis procuration : Mmes et MM. Bove, Cladé, Petrini.

Etait excusé : M. Moulinet.

**Ordre du jour :**

- 1) Désignation d'un secrétaire de séance
  - 2) Approbation du PV du conseil de la Faculté du 18 mars 2014
  - 3) Classement des demandes de postes 2015
  - 4) Propositions d'évolutions du tableau de service
  - 5) Fin du mandat de Patrick Boissé à la direction de l'UFR (octobre 2014)
  - 6) Proposition de modification du règlement intérieur sur le nombre de représentants IATSS/ITA au conseil scientifique
  - 7) Questions diverses : signature des articles, financement des stages de master, achat d'un défibrillateur
- 

**1) SECRETAIRE DE SEANCE : Maria BARBI**

**2) APPROBATION DU PV DU CONSEIL DU 18 MARS**

Le procès verbal du Conseil de la Faculté du 18 mars 2014 est adopté à l'unanimité.

**3) CLASSEMENT DES DEMANDES DE POSTES 2015**

Patrick Boissé dresse préalablement un bilan des concours EC et IATSS 2014.

La Faculté de physique a bénéficié pour les Enseignants-Chercheurs de :

- 3 postes PR : 46.3 en 28-30, 29 au LPNHE, 35-28 à l'IMPMC
- 6 postes MC : 28 à l'IMPMC, 28 à l'INSP, 28 au LJP, 30 au LKB, 34 à l'IAP, 64-28 à l'IMPMC

Pour les postes IATSS :

En concours externes : 1 AI BAP J, 1 AI BAP E et 1 IR BAP E dont les admissibilités ne sont pas encore connues, 2 TECH BAP C (fabrication mécanique) et 2 TECH BAP C (instrumentation scientifique) dont les épreuves sont en cours.

En concours internes : 1 AI BAP C et 1 AI BAP J dont les admissibilités ne sont pas encore connues, 1 TECH BAP J pour lequel 1 candidat de notre UFR a été admissible (sur 8 candidats) mais non admis, 1 TECH BAP F pour lequel 1 candidat de notre UFR a été admis.

Sophie Cribier signale que les membres du Conseil de la faculté n'ont pas été invités au conseil scientifique élargi du 30 avril au cours duquel les postes ont été présentés par les directeurs de laboratoires ou leur représentant.

Bernard Croset explique que l'oubli vient du fait qu'il a été décidé de ne pas augmenter le nombre des participants au conseil scientifique élargi suivant et qu'il y a eu confusion dans les dates.

Patrick Boissé précise le contexte pour les demandes de postes 2015 :

4 à 5 départs de PR et 3 départs de MC (2 promotions et un départ à la retraite).

D'autre part, de la masse salariale qui entre dans le périmètre du dialogue de gestion sont déduits une contribution à la dotation mutualisée pour la politique d'établissement et le GVT (glissement vieillesse-technicité). Le budget disponible sera connu vers le 15 juin. Le scénario qui en résulte s'annonce bien plus difficile que dans l'année passée, avec une prévision de 4 ou 5 postes seulement pour la Faculté.

Le classement des demandes de postes venant des laboratoires pour 2015 est ensuite présenté conjointement par Patrick Boissé et Bernard Croset. Le CS élargi a interclassé (réunion du 3 juin) les postes EC, IATSS et les postes demandés à l'interface ou « politique UPMC » (notés avec un \* dans la liste finale qui suit), qui ne pèseront pas sur le budget de la Faculté (cette condition étant déclarée comme nécessaire au soutien de ces postes par la Faculté).

Les demandes de postes doivent être interclassées avec :

- Concours internes IATSS (commission IATSS) :
  - concours AI BAP C
  - concours T BAP J

Patrick Boissé rappelle que ce concours a été infructueux cette année et que la demande sera donc accordée automatiquement et « gratuitement ».

- Missions d'enseignement : avec un passage à 2 ans si possible, 35 missions suffisent. Jérôme Tignon et Marco Saitta indiquent qu'il faut réfléchir au « lissage » du passage à 2 ans afin d'éviter des années avec trop de demandes et donc trop coûteuses. Jean-Marc Frigerio signale que les normaliens et polytechniciens ont des missions de trois ans. Nicolas Treps rappelle que le but de la demande de 2 ans est avant tout d'offrir de l'expérience en enseignement à un plus grand nombre de doctorants.

- Postes ATER : on souhaite garder 4 postes comme en 2014 (1 en 28, 29, 30, 34)

En réponse à la question de Xavier Michaut concernant la durée des contrats des ATER, la position de la commission de recrutement est de la limiter à un an. Sophie Cribier signale qu'en chimie les ATER sont renouvelés pour 2 ans. Xavier Michaut demande que la position de la physique soit discutée et écrite.

- Heures complémentaires : 1800 h (principalement M2 pro)

Jean-Marc Frigerio indique que les masters professionnels ont l'obligation de faire effectuer 40% de leurs cours par des extérieurs.

**Le classement proposé est le suivant :**

- 35 missions d'enseignement
- 4 ATER
- 1800 heures complémentaires
- PR LPTHE 29 : Phénoménologie en physique des particules, outils pour l'analyse et l'interprétation des expériences actuelles

- MCF LPP 30-63 interface UFR 925 – 919 : Physique des plasmas froids et applications au traitement de tumeurs (coll. LIB/médecine)
- *concours interne AI BAP C*
- *\*concours interne T PAB J*
- PR 46.3 28+ : Ouvert à des profils plus larges. Le fait d'avoir assuré de lourdes responsabilités pédagogiques n'est plus une condition sine qua non. Le poste sera ouvert à des candidats des sections 29 ou 30 travaillant dans le domaine, propre à la 28, de la *physique expérimentale ou théorique de la matière condensée* (c'est la signification du « 28+ »).

Sur la demande de Xavier Michaut, les critères d'éligibilité au 46.3 sont rappelés : MCF avec HDR et 10 ans de service

- MCF LERMA2 34-30 : Origine et évolution de la complexité moléculaire dans l'univers, Interface entre pôles du nouveau LERMA2 (labex Plas@par, Michem, ILP)
- MCF IMPMC 28 : Propriétés et applications émergentes de matériaux 2D. Fabrication, propriétés et applications (labex Matisse)
- MCF LKB 30 : Soutien à équipes : biophysique, ions piégés, optique quantique
- \*IE BAP E ICS – LPNHE : politique UPMC Soutien moyens ICS + grille de calcul LPNHE
- MCF INSP 28 : Simulations innovantes pour phénomènes émergents en nanosciences
- \*PR LESIA 34-30 interface 925 – 918 : Synergies atmosphères terrestre et planétaires
- MCF LPA 28 : Graphène et isolants topologiques
- MCF LPNHE 29 : Physique des neutrinos, expérience T2K
- MCF LULI 30 : Interaction lasers intenses – matière, lasers à électrons libres
- \*MCF PMMH 28-60 interface 925 – 919 : "Mécanique physique" : méca du solide + physique matière condensée

Sophie Cribier demande si l'implication en enseignement est bien demandée sur tous les profils de poste de professeur.

Les postes EC auront tous un profil enseignement large (du L1 au master), avec une légère coloration suivant les profils recherche, et il sera indiqué que les candidats devront participer à l'innovation pédagogique et aux UE d'Orientation et Insertion Professionnelle (OIP).

Le bureau demande en outre mandat pour pouvoir prendre des décisions lors des dialogues de gestion pour les postes aux interfaces et dans le cas où des demandes de remplacement urgentes devaient émerger.

Le classement proposé est accepté avec une abstention et la totalité moins un des votes favorables.

#### 4) PROPOSITIONS D'ÉVOLUTIONS DU TABLEAU DE SERVICE

Le TdS propose au Conseil de valider quelques évolutions dans son fonctionnement. Ces évolutions sont :

- Une décharge supplémentaire de 32h au retour d'un congé maternité.  
Cette proposition est acceptée à l'unanimité.
- Des « tickets » de 64h qui pourraient être attribués pour des projets de différentes natures, comme par exemple la rédaction d'ouvrage pédagogique, une demande de délégation CNRS ou de CRCT non satisfaite, une aide à la mobilité (séjour court à l'étranger). Ces projets seraient discutés au sein du bureau qui serait chargé de la décision concernant l'attribution du « ticket ».

Cette proposition est discutée, quelques divergences concernant des cas particuliers ou la durée des tickets émergent, mais le Conseil est globalement d'accord avec la proposition du TdS, qui s'engage à présenter un bilan de ces actions au Conseil de la Faculté dans un an. La proposition est acceptée avec 2 abstentions, la totalité moins 2 des votes favorables.

- Romain Bernard est proposé pour remplacer Sophie Hameau qui souhaite arrêter son activité au TdS. Proposition acceptée à l'unanimité.

## **5) FIN DE MANDAT DU DIRECTEUR DE LA FACULTE DE PHYSIQUE**

Le mandat du directeur de la faculté arrivant à son terme en octobre, un appel à candidatures sera lancé fin août, avec une date limite dans la seconde quinzaine de septembre. Une AG de présentation des programmes et de débat sera alors organisée. L'élection du nouveau directeur sera à l'ordre du jour d'un conseil de la faculté début octobre. La mise en place de la nouvelle équipe suivra.

A ce propos, Patrick Boissé, actuel directeur de la faculté, précise qu'il ne candidatera pas pour un nouveau mandat.

Edouard Kierlik annonce vouloir présenter sa candidature, avec le soutien de la liste dans laquelle il a été élu.

## **6) PROPOSITION DE MODIFICATION DU REGLEMENT INTERIEUR.**

Les représentants élus des ITA/ITRF au CF et CS demandent une modification au règlement intérieur : il s'agit de porter à deux le nombre de représentants ITA-ITRF au CS. La demande est motivée par les difficultés rencontrées avec un seul représentant, notamment en cas d'absence de celui-ci. D'autre part, un système titulaire-remplaçant ne semble pas adéquat car une intervention irrégulière ne permettrait pas au remplaçant un suivi efficace des travaux du CS. De plus, le CS ne prévoit pas, dans sa configuration actuelle, de remplaçants. Le conseil décide que cette proposition soit remise à l'ordre du jour d'un prochain conseil, où le conseil s'exprimera par le vote sur une proposition plus concrète.

## **7) QUESTIONS DIVERSES.**

A la demande de Jean-Noël Fuchs, trois points supplémentaires sont discutés :

### **7.1 Signature d'articles**

Jean-Noël Fuchs se fait porte-parole du LPTMC qui exprime son inquiétude quant à la signature des articles scientifiques préconisée par Sorbonne Universités et formulée dans une lettre de Paul Indelicato. La question a déjà été évoquée lors d'une rencontre avec les directeurs des laboratoires qui ont tous manifesté pour le moins une gêne vis-à-vis de cette question, et une lettre de « réponse » est en cours de préparation.

### **7.2 Rémunération des stages de master**

La gratification des stages longs de M2 (et bientôt de M1, loi en cours de discussion au parlement et sénat) est actuellement assumée par les labos. Le montant des gratifications va augmenter, mais il ne devrait pas y avoir de changement sur la durée à partir de laquelle une gratification est obligatoire. Etant donné l'importance croissante de ces stages, leur caractère obligatoire et le fait que la proposition de stage est explicitement sollicitée par l'UPMC, il semblerait opportun que l'université se charge de leur rémunération. A titre d'exemple, il est indiqué que la rémunération des stagiaires représente pour le LPTMC 10% de son budget. Le conseil est sensible à cette question et il est envisagé d'en discuter avec la VPF prochainement.

### **7.3 L'achat d'un défibrillateur (DAE)**

L'achat d'un défibrillateur par la faculté de physique, qui pourrait être placé en accès libre aux membres des labos de physique de Jussieu, est proposé. Le coût est d'environ 3500 euros. On constate également un manque d'information du personnel, par exemple sur l'existence d'un défibrillateur dans les locaux du LPNHE, mais qui n'est malheureusement accessible que pendant les heures d'ouverture des portes du laboratoire. On évoque la nécessité d'une concertation avec le CHS et la difficulté pour trouver un emplacement à la fois sûr et toujours accessible.